Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 074-217400266-20261012-DEC_2026_084-AU

LA BALME DE SILLINGY

La Balme de Sillingy, le 12 octobre 2026

DECISION N° 2026-084

Objet : Signature d'un bail civil pour un appartement au 17 route de Paris

Le Maire de la commune de La Balme de Sillingy,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2122-22 ;
VU la délibération n° 2026-041 du 11 mai 2026 portant modification des délégations d'attribution du conseil municipal au Maire.

DECIDE

Article 1 :

De signer un bail civil pour un appartement de type 1 et de ses dépendances sise 17 route de Paris au bénéfice de XX.

Article 2 :

La convention est consentie pour une durée courant du 15 octobre 2026 au 14 octobre 2027. Reconductible par décision expresse.

Article 3 :

La convention fixe une redevance mensuelle s'élevant à 250 euros hors charges, ces dernières étant évaluées à 25 euros mensuels.

Article 4 :

La présente décision sera rendue exécutoire après publication et transmission au représentant de l'État dans le département.

Le Maire, auteure de l'acte, certifie le caractère exécutoire de la présente décision.

Le Maire,
Séverine MUGNIER

Mairie de la BALME-DE-SILLINGY 74 - Haute-Savoie

Décision du Maire certifiée exécutoire compte tenu De sa réception en Préfecture le 13/10/2026
De sa publication le 13/10/2026

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.